

Image not found or type unknown



Dépôts de plaintes injustifiées

Par **toto**, le **30/12/2010 à 17:40**

Bonjour,

Un de mes proches inonde le procureur de plaintes injustifiées, qui relèveraient plus du code civil que du pénal.

Malgré des classements sans suite, il continue, faisant courir suspicion et ragots sur sa famille

Sera-t-il un jour sanctionné ?

Par **jeetendra**, le **30/12/2010 à 18:16**

Bonsoir, oui il peut se voir infliger une amende pour dépôt de plainte abusive, sans fondement, réitéré, cordialement.